

A4 CONCEPT

Société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros
Siège social : 3, Place Royale, 78100 Saint-Germain-en-Laye
891 476 681 RCS Versailles

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 19 FEVRIER 2025**

(...)

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Constatation de la démission de Monsieur Alexis Rodrigues de ses fonctions de Directeur Général et dispense de réalisation du préavis)

L'Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance du Rapport du Président et de la lettre de démission de Monsieur Alexis Rodrigues de ses fonctions de Directeur Général, avec effet ce jour,

constate la démission de Monsieur Alexis Rodrigues de ses fonctions de Directeur Général, avec effet ce jour,

donne à Monsieur Alexis Rodrigues quitus plein et entier au titre de l'exercice de son mandat de Directeur Général,

dispense Monsieur Alexis Rodrigues de la réalisation du préavis de trois mois prévu à l'article 19 des Statuts en cas de démission du Directeur Général,

donne tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder aux formalités requises compte tenu de cette démission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 480

Voix contre : 0

Abstentions : 0

TROISIÈME RÉOLUTION

(Nomination de la société Luxalliances en qualité de Directeur Général ; fixation de sa rémunération)

L'Assemblée Générale,

compte tenu de la démission de Monsieur Alexis Rodrigues de ses fonctions de Directeur Général et connaissance prise de la lettre d'acceptation des fonctions de Directeur Général signée par la société Luxalliances et du Rapport du Président,

décide de nommer aux fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **Luxalliances**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 117 avenue de Tobrouk, 78500 Sartrouville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 940 387 616,

décide que la société Luxalliances percevra, au titre de son mandat de Directeur Général, une rémunération mensuelle fixe de 1.457,28 euros hors taxes.

La société Luxalliances, par l'intermédiaire de son représentant, a déclaré accepter les fonctions de Directeur Général et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de l'empêcher d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 480

Voix contre : 0

Abstentions : 0

(...)

SIXIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises, et ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique, conformément aux textes légaux en vigueur. Pouvoir est également donné de déposer et de signer tous formulaires, produire toutes justifications, faire toutes déclarations, affirmations et réserves, acquitter tous droits et taxes, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 480

Voix contre : 0

Abstentions : 0

* *

*

(...)

Pour extrait certifié conforme

Chloé Sarot

Le Président

Madame Chloé Sarot